

**Ambassade de France à RANGOUN**

|  |  |
| --- | --- |
| 102 Pyidaungsu Yeiktha Road RANGOUNTéléphone : 212.520 - 212.178 | le 11/11/2015 |

Objet : procès verbal de la 2ème commission Locale des bourses scolaires 2015/2016

La séance plénière de la Commission locale s’est tenue le 02/11/2015 à l'adresse suivante :

Ambassade de France

**Participants :**

**Etaient présents :**

*Membres de droit :*

- M. BONHOMME Charles, Conseiller culturel

- M. RICHARD Olivier, Chef de poste

*Membres désignés :*

- Mme ESCH Marie-Virginie, Représentante des parents d'élèves

- Mme HENGUELLE Hélène, Représentante des parents d'élèves, Association parents d'élèves

- M. LALLEMENT Sébastien, Consul-adjoint (non président de la CLB)

- Mme LEGUEUX Valérie, Représentant établissement d'enseignement, Directrice

- M. MICHEL Maxime, Représentant établissement d'enseignement, Directeur

**Excusés :**

* M. CALVET Michel, Conseiller consulaire
* M. BELLIOT Hervé, Conseiller consulaire
* M. MINÉ Éric, Conseiller consulaire
* Mme PEYTEL Marie-Laure, Conseiller consulaire

**Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:**

- Ordre du jour,

- Instruction générale,

- Télégramme de cadrage,

- Eléments du barème,

- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,

- Liste des demandes

**Première partie avant examen des dossiers individuels**

Pas d'observations particulières.

**Examen des dossiers individuels**

Cinq demandes tardives et une demande de révision sur renouvellement ont été examinées lors de la séance.

**ECOLE FRANCAISE TOTAL**

Deux demandes tardives et une demande de révision sur renouvellement.

**LES CAHIERS DORES**

Trois demandes tardives.

**Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance**

Les propositions sont validées par le conseil, à l'exception du dossier d’une famille pour lequel le conseil demande une réévaluation de la quotité à 50%, en raison de la perte de son emploi par le père.

Le président a ensuite remercié l'ensemble des participants et a rappelé le caractère confidentiel des informations portées à la connaissance des membres du Conseil consulaire.

L'ensemble des documents de travail ont été récupérés.

La séance a été levée à 16h45./.